

Les modes de régulation de la reproduction humaine

Incidences sur la fécondité et la santé

Colloque international de Delphes (6-10 octobre 1992)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

Recours à l'avortement et niveaux de fécondité chez les femmes étrangères résidant en France, 1982-1990

Francisco MUNOZ-PEREZ

Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, France

En France, depuis 1975⁽¹⁾ il est permis à une femme enceinte de moins de 10 semaines de recourir à l'avortement s'il est pratiqué par un médecin dans un établissement public ou privé. Si la femme est étrangère, elle doit résider en France depuis au moins trois mois.

I - Evolution du nombre d'avortements depuis 1976

Pour l'ensemble de la France, le nombre total d'avortements légaux enregistrés s'est d'abord accru rapidement, à mesure de la mise en application de la loi, pour passer de 134 000 en 1976 (première année pleine) à 182 862 en 1983 ; une certaine diminution est intervenue ensuite, dans laquelle on ne peut écarter l'effet d'une détérioration de l'enregistrement. Depuis 1986, le nombre d'avortements fluctue dans une fourchette allant d'environ 162 000 à 167 000. Chez les femmes étrangères, la période d'accroissement a été la même que pour l'ensemble des femmes, mais la hausse a été plus importante, le nombre d'avortements ayant presque doublé entre 1976 et 1983-84 (19 000 contre 10 400). Ensuite, ce nombre a fléchi, avant de remonter à nouveau pour s'établir, à la fin des années 1980, autour de 18 700, soit un niveau légèrement inférieur au maximum de 1983-1984 (tableau 1).

I - La situation en 1981-82

En 1982, année du recensement permettant de disposer des effectifs par âge de la population étrangère, le nombre moyen d'avortements par femme (somme des taux d'avortements par âge), toutes nationalités étrangères confondues, était de 0,66, soit de moitié plus élevé que celui des femmes françaises (0,43). Même si l'on admet une sous-estimation des effectifs d'étrangers au recensement, cet écart révèle certainement un recours à l'avortement plus fréquent chez les femmes étrangères. La répartition des taux par âge montre que cette différence apparaît seulement à partir de vingt ans (tableau 2).

⁽¹⁾ La loi de 17 janvier 1975 a suspendu pendant une période de cinq ans l'application de l'article 317 du Code pénal, condamnant l'avortement. La loi du 31 décembre 1979 a retenu définitivement les restrictions à l'application de l'article 317.

TABLEAU 1 - NOMBRE D'AVORTEMENTS LEGAUX
ENREGISTRES EN FRANCE METROPOLITAINE

Année	Total	dont femme étrangères	Année	Total	dont femme étrangères
1976	134173	10417	1983	182862	18953
1977	150931	11867	1984	180789	19058
1978	150417	12260	1985	173335	18892
1979	156810	13319	1986	166797	18422
1980	171218	15260	1987	162352	18164
1981	180695	16501	1988	166510	18695
1982	181122	17930	1989	163090	18648

N.B. Une certaine proportion de femmes, ne dépassant aucune année 2 %, ne déclarent pas leur nationalité.

Source : «Statistiques de l'avortement en France», INED.

TABLEAU 2 - TAUX D'AVORTEMENT PAR AGE 1981-82
(POUR 1000 FEMMES DANS CHAQUE GROUPE D'AGES)

Groupe d'ages	Femmes françaises	Femmes étrangères
15-19	10,6	9,5
20-24	20,9	35,8
25-29	19,4	32,9
30-34	16,9	25,2
35-39	12,1	18,6
40-45	6,0	9,3
45-49	0,9	1,6
Somme*	0,43	0,66

* Nombre d'avortements pour une femme

TABLEAU 3 - TAUX D'AVORTEMENT PAR AGE SELON L'ETAT MATRIMONIAL
(POUR 1000 FEMMES DANS CHAQUE GROUPE D'AGES ET ETAT MATRIMONIAL)

Age	Française		Etrangères	
	Non mariées	mariées *	non mariées	mariées *
15-19	10,3	19,8	8,6	25,9
20-24	24,1	14,0	44,3	24,3
25-29	28,0	15,2	62,7	23,9
30-34	23,1	15,1	46,7	20,8
35-39	15,1	11,3	29,9	16,4
40-44	6,3	5,8	10,2	8,7
45-49	0,8	0,9	1,5	1,6

* Y compris les séparées de fait.

Cela suggère que, au sein du mariage, la fréquence de l'avortement est plus élevée chez les étrangères que chez les Françaises. Le tableau 3 confirme cette hypothèse. A tous les âges, le taux d'avortement des femmes étrangères mariées est supérieur à celui des femmes françaises dans des proportions allant de 30 % à 75 %. Par ailleurs, il ne guère surprenant de voir que, comme dans la population féminine française, chez les étrangères l'avortement est plus fréquent en dehors du mariage qu'au sein de celui-ci.

1) La fréquence du recours à l'avortement selon la nationalité

Pour chaque nationalité étrangère, on dispose uniquement du nombre annuel d'avortements, sans distinction de l'âge des femmes. A partir des effectifs par âge et par nationalité de la population féminine, observés au recensement de 1982, nous avons estimé le nombre réduit d'avortements par femme, dans chaque nationalité, en 1981-1982, par la méthode de la moyenne pondérée : rapport du nombre total d'avortements à une moyenne des effectifs par âge, pondérés par les taux d'avortement par âge observés pour l'ensemble de la population étrangère (taux figurant sur le tableau 2).

Ces estimations, portées sur le tableau 4, montrent qu'au début des années 1980, la fréquence de l'avortement chez les Italiennes (0,47 par femme) est comparable à celle observée chez les Françaises, alors que les Espagnoles et les Portugaises semblent y recourir un peu plus souvent (respectivement 0,55 et 0,60 avortement par femme). Chez les femmes turques, l'avortement est nettement plus fréquent et atteint 0,80 av. par femme. Avec 1,26 avortements par femme, les Yougoslaves s'éloignent des groupes précédents.

Chez les femmes maghrébines, on trouvait des fréquences du même ordre que chez les femmes du Sud de l'Europe occidentale, avec un éventail comparable : 0,46 av. par femme chez les Marocaines, 0,60 chez les Algériennes, et 0,66 chez les Tunisiennes. En revanche, la fréquence de l'avortement chez les femmes provenant d'autres pays d'Afrique (1,6) était particulièrement élevée⁽²⁾.

Pour mieux apprécier ces différences, il convient d'examiner celles qui existent dans le nombre de grossesses.

2) Nombre de grossesses et nombre d'avortements

Le tableau 5 présente le nombre moyen de grossesses par femme, obtenu en additionnant le nombre d'avortements, repris du tableau 4, au nombre moyen de naissances vivantes. Il s'agit, bien entendu, d'une estimation par défaut, dont sont absentes les fausses couches et les avortements illégaux⁽³⁾.

(2) Ces femmes sont, en bonne partie, originaires du Mali et du Sénégal.

(3) D'après une enquête faite en France sur l'ensemble de femmes en âge de procréer, le nombre de fausses couches par femme au cours de la période 1983-1987 a été estimé à 0,32 (Toulemon L. : *Contraception, naissances et avortements en France*, Congrès Européen de Démographie, Paris, 21-25 Octobre 1991). Il n'y a pas d'estimations précises du nombre d'avortements illégaux en France, mais une fourchette de 25 000 à 40 000 a été donnée pour la deuxième moitié des années 1980, soit 0,07 à 0,10 avortement par femme. En tout, il faudrait donc ajouter environ 0,40 grossesse par femme supplémentaires, toutes nationalités confondues. Ce chiffre s'applique surtout aux femmes françaises, qui représentent l'immense majorité. Pour les nationalités étrangères, il s'accroît à mesure que le nombre de grossesses observées augmente, car cette augmentation s'accompagne de celle de fausses couches, et sans doute aussi de celle d'avortements illégaux, pour peu que le taux de sous-enregistrement ne varie pas selon la nationalité ou le nombre de grossesses.

TABLEAU 4 - NOMBRE MOYEN D'AVORTEMENTS PAR FEMME, SUIVANT LA NATIONALITE EN FRANCE, 1981-82

Italie	Espagne	Portugal	Yougoslavie	Algérie	Maroc	Tunisie	Afrique hors Maghreb	Turquie
0,47	0,6	0,55	1,26	0,59	0,46	0,68	1,6	0,82

N.B. Il s'agit d'estimations par la méthode de la moyenne pondérée.

TABLEAU 5 - ESTIMATION DU NOMBRE DE NAISSANCES VIVANTES, D'AVORTEMENTS ET DE GROSSESSES PAR FEMME, SELON LA NATIONALITE, 1981-82

Nb d'événements réduits	France	Italie	Espagne	Portugal	Yougoslavie	Algérie	Maroc	Tunisie	Afrique hors Maghreb	Turquie
Naissance	1,84	1,70	1,76	2,15	2,13	4,34	5,34	5,30	4,62	5,00
Avortements	0,43	0,47	0,60	0,55	1,26	0,59	0,46	0,68	1,60	0,82
Grossesses	2,27	2,17	2,36	2,70	3,39	4,93	5,80	5,98	6,22	5,82
Rapport : avort. /grosses.	0,19	0,22	0,25	0,20	0,37	0,12	0,08	0,11	0,26	0,14

N.B. Le nombre de naissances par femme a été obtenu par sommation des taux de fécondité par groupe d'âges, tirés de : J.C. Labat, Projections de la population étrangère résidant en France métropolitaine, in *Projections démographiques*, Actes du VIII Colloque national de démographie, vol. I, «Travaux et documents», n° 116, P.U.F., 1987. Ces taux figurent sur le tableau annexe 3. Pour les femmes yougoslaves, on a procédé à une estimation par la méthode de la moyenne pondérée.

Le nombre d'avortements par femme a été obtenu, sauf pour la France par la méthode de la moyenne pondérée.

TABLEAU 6 - TAUX DE FECONDITE GENERALE PAR AGE DES FEMMES DE NATIONALITE ESPAGNOLE OU PORTUGAISE, 1981-82

(Espagnoles : taux observés, Portugaises : taux observés et taux estimés avec structure matrimoniale des Espagnoles)

Age	Taux de fécondité générale (p. 1000 femmes dans chaque groupe d'âges)		
	Taux observés		Portugaises avec structure matrimoniale des Espagnoles (c)
	Espagnoles (a)	Portugaises (b)	
15-19	10	20	11
20-24	80	138	87
25-29	120	130	116
30-34	70	73	72
35-39	32	32	33
40-44	7	9	9
45-49	1	1	1
Somme *	1,6	2,01	1,64

* Nombre de naissances pour une femme.

a) Italiennes, Espagnoles et Portugaises

Les femmes originaires des pays du sud de l'Europe occidentale constituent, par rapport aux autres nationalités, un groupe relativement homogène, caractérisé par un nombre de grossesses assez faible, qui révèle, malgré le caractère approximatif des mesures utilisées, une pratique contraceptive plus intense que dans les autres groupes de nationalité. Cette homogénéité est néanmoins relative. Les Portugaises enregistrent, en effet, un nombre de grossesses (2,70 en moyenne par femme) significativement supérieur à celui des Espagnoles (2,36) ou à celui des Italiennes (2,17), très proches sur ce plan des Françaises (2,26). Il est utile d'observer que, lorsqu'on distingue l'ancienneté de l'immigration, cette différence subsiste, tout au moins en ce qui concerne le nombre de naissances vivantes (tableau annexe 3).

La population féminine portugaise résidant en France est plus souvent mariée que la population espagnole ou italienne (tableau annexe 2). Ce fait est en partie imputable au rôle du regroupement familial portugais, très important au cours des années 1970 : touchant surtout des femmes mariées, il a renforcé sensiblement la présence de cette catégorie dans la population féminine installée en France. Mais intervient également la tendance des Portugaises à se marier plus tôt, et sans doute plus fréquemment, que les Espagnoles ou les Italiennes. Cette tendance semble attestée par la proportion plus élevée des mariées parmi les femmes de moins de 25 ans résidant en France avant 1975, et dont la plupart ont contracté leur mariage pendant leur séjour en France⁽⁴⁾.

La proportion élevée de mariées dans la population féminine portugaise, par rapport aux Espagnoles ou aux Italiennes, peut en principe expliquer l'écart observé dans le nombre de grossesses. Pour tenter de vérifier cette hypothèse, nous avons estimé les taux de fécondité générale par âge que l'on observerait chez les femmes portugaises si les proportions de mariées dans chaque groupe d'âge étaient les mêmes que celles observées chez les Espagnoles, en nous limitant aux femmes nées en France ou y résidant avant 1975, catégorie qui représente 82 % des Portugaises et 90 % des Espagnoles⁽⁵⁾. Les résultats, figurant sur le tableau 6, ne font apparaître aucune différence significative, quel que soit l'âge, entre les taux observés chez les Espagnoles (colonne a) et les nouveaux taux calculés pour les Portugaises (colonne c). En particulier, les écarts que l'on observait avant 25 ou 30 ans (colonnes a et b), qui étaient les principaux responsables de la différence dans l'indice synthétique de fécondité, disparaissent ou s'atténuent beaucoup. Le nombre plus élevé de naissances (et probablement de grossesses) chez les Portugaises semble donc tenir largement à la présence plus importante de femmes mariées dans cette population. Présence non seulement induite par les effets structurels de l'immigration mais aussi, rappelons-le, par une entrée plus précoce dans le mariage.

b) Yougoslaves

On ne peut plus faire appel à des différences de structure matrimoniale pour rendre compte de l'écart très important qui existe entre les groupes précédents et les femmes

(4) Notons que, à la même époque, le Portugal connaissait également un mariage très fréquent et précoce.

(5) Faute des renseignements nécessaires (répartition des avortements par durée de séjour en France, puis par âge et état matrimonial, pour chacune des nationalités), nous n'avons pas pu tenir compte des avortements, mais il est peu probable que les résultats en soient affectés de façon significative.

yougoslaves. Le nombre élevé de grossesses - de l'ordre de 3,4 par femme en moyenne - indique que la contraception, tout en ayant une efficacité certaine, y est moins développée. Mais cette insuffisance est contrebalancée par un recours beaucoup plus fréquent à l'avortement, qui interrompt près de 40 % des grossesses, proportion très proche de celle qui prévaut à la même époque dans le pays d'origine, soit 45 %⁽⁶⁾.

c) Maghrébines, Africaines hors Maghreb et Turques

Dans les autres populations étrangères, le nombre de grossesses, allant de 5 à 6 par femme en moyenne suivant le cas, révèle une pratique contraceptive peu répandue. Mais il existe une nette différence de comportement entre les Maghrébines et les autres Africaines. Chez ces dernières, le rôle joué par l'avortement dans la régulation des naissances est beaucoup plus important : un quart des grossesses survenues dans ce groupe en 1981-82 ont été interrompues, contre 8 % à 12 % chez les premières. Aussi, les femmes originaires des pays d'Afrique hors Maghreb parviennent à un niveau de fécondité sensiblement inférieur à celui des Marocaines et des Tunisiennes (4,6 naissances par femme, contre 5,3), alors que le nombre de grossesses est légèrement supérieur.

Au sein des femmes d'origine maghrébine, les Algériennes constituent un cas spécifique, caractérisé par une fécondité moins élevée (4,3 naissances par femme), qui n'est pas due apparemment à un recours plus fréquent à l'avortement. Comme pour l'écart entre Espagnoles et Portugaises, l'explication pourrait résider non pas, ou pas exclusivement, dans une pratique contraceptive plus développée dans la population féminine algérienne mais dans la proportion moins importante des femmes mariées aux âges de fécondité (voir tableau annexe 2). En effet, d'immigration plus ancienne, et plus souvent nées en France que les Marocaines ou les Tunisiennes, les femmes algériennes se marient également plus tard⁽⁷⁾.

Les femmes de nationalité turque occupent une position particulière. Malgré une proportion de femmes mariées plus élevée, le nombre de grossesses (5,8 par femme en moyenne) est proche de celui de Marocaines et de Tunisiennes. Les pratiques contraceptives y sont probablement plus répandues. Cette hypothèse trouve un appui dans le comportement des femmes d'immigration récente, arrivées en France depuis 1975, qui représentent 72 % des effectifs féminins turcs. Aux âges de forte fécondité, les taux par âge y sont sensiblement plus faibles que dans les deux populations maghrébines (tableau annexe 3), alors que la proportion de femmes mariées est du même ordre (tableau annexe 2). Par ailleurs, en cas de grossesse, chez les femmes turques le recours à l'avortement est plus fréquent que chez les Maghrébines. Ces deux éléments suggèrent que la volonté de prévenir les naissances est plus présente dans la population féminine turque que chez les Marocaines ou les Tunisiennes.

⁽⁶⁾ Précisons que l'immigration yougoslave en France provient majoritairement de Serbie, république où l'on enregistre les taux d'avortement les plus élevés du pays (cf. : Blayo Ch., *Les modes de prévention de naissances en Europe de l'Est, Population*, 3, 1991). Pour cette raison, la proximité entre le comportement des femmes immigrées en France et celles restées au pays est moins forte que ne le laissent penser les proportions citées.

⁽⁷⁾ Voir à ce sujet : Tribalat M. et coll., *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui*, Travaux et Documents, n° 131, PUF-INED, 1991, p. 138 et ss.

Au total, on peut distinguer deux grandes catégories dans la population étrangère résidant en France au début des années 1980. La première, formée d'Italiennes, Espagnoles et Portugaises, est très proche de la population de nationalité française, aussi bien en matière de contraception que de recours à l'avortement. Dans la seconde catégorie, qui regroupe les populations d'origine non européenne, les normes de fécondité, proches encore de celles qui prévalent dans leurs pays d'origine, sont beaucoup plus élevées qu'en France. Il en résulte non seulement une contraception moins répandue, mais aussi un recours moins fréquent à l'avortement, lorsque la femme tombe enceinte. Dans cette catégorie, les Turques et les Africaines originaires des pays non maghrébins constituent des cas un peu particuliers, en raison de la place plus importante qu'y prend l'avortement.

Au sein de chaque catégorie, l'ancienneté de l'immigration semble jouer un rôle favorable à l'abaissement du niveau de la fécondité. Les Espagnoles (ou les Italiennes) vis-à-vis des Portugaises, ou les Algériennes vis-à-vis des Marocaines (ou des Tunisiennes), en témoignent. Les informations disponibles tendent à montrer que le retard du mariage, et peut-être un célibat plus fréquent, est un des facteurs qui contribuent à ce résultat, sans écarter, bien entendu, un rôle accru de la contraception.

Les femmes yougoslaves se situent en dehors de ces deux catégories. Elles atteignent un niveau de fécondité voisin de celui des autres immigrées d'origine européenne, tout en gardant, malgré une durée relativement ancienne de séjour en France, des comportements propres à leur pays d'origine, caractérisés par un recours à l'avortement très important.

II - L'évolution dans les années 1980

1) Nombre de naissances et nombre d'avortements en 1988-89

Le tableau 7 présente, pour chacun des groupes de nationalité, le nombre estimé de naissances vivantes et le nombre d'avortements par femme, en 1988-89, ainsi que le nombre de grossesses par femme et le rapport avortements/grossesses, qui en résultent. Ces calculs ont pu être réalisés grâce aux premiers résultats du recensement de 1990, connus tout récemment, portant sur les effectifs par groupe d'âge et nationalité.

a) Baisse concomitante de la fécondité et des avortements chez les Italiennes, les Espagnoles et les Portugaises

Dans ces nationalités, le nombre de naissances par femme, déjà assez faible en 1981-82, a encore diminué. La baisse de l'indice a été sensiblement la même dans les trois groupes, soit de 0,24, 0,25 et 0,23 naissances par femme, respectivement. Les Portugaises, avec 1,92 naissances par femme, sont désormais très proches des Françaises, tandis que les Italiennes (1,46) et les Espagnoles (1,51) se situent nettement en dessous, plus proches des niveaux enregistrés dans leurs pays d'origine.

Cette évolution n'est pas imputable à un recours accru à l'avortement. Au contraire, dans le même intervalle le nombre d'avortements par femme a également diminué : de 0,47 avortements par femme à 0,40 chez les Italiennes, de 0,60 à 0,40 chez les Espagnoles, de 0,55 à 0,45 chez les Portugaises. La baisse du nombre de grossesses qui en résulte est assez importante, même si l'on accepte l'hypothèse d'une certaine détérioration de l'enregistrement de l'avortement.

TABLEAU 7 - ESTIMATION DU NOMBRE DE NAISSANCES VIVANTES, D'AVORTEMENTS ET DE GROSSESSES PAR FEMME EN 1988-89, SELON LA NATIONALITE, ET VARIATION DEPUIS 1981-82

Nb d'événements réduits	France	Italie	Espagne	Portugal	Yougoslavie	Algérie	Maroc	Tunisie	Afrique hors Maghreb	Turquie
Naissances	1,82	1,46	1,51	1,92	1,74	3,16	3,66	3,99	4,79	3,66
Variation	-0,02	-0,24	-0,25	-0,23	-0,39	-1,18	-1,68	-1,31	0,17	-1,34
Avortements	0,37	0,40	0,40	0,45	1,65	0,62	0,58	0,67	1,57	0,71
Variation	-0,06	-0,07	-0,20	-0,10	0,39	0,03	0,12	-0,01	-0,03	-0,11
Grossesses	2,19	1,86	1,91	2,36	3,39	3,78	4,24	4,66	6,36	4,37
Variation	-0,08	-0,31	-0,45	-0,34	-0,00	-1,15	-1,56	-1,32	0,14	-1,45
Rapport : avort./grossesses	0,17	0,21	0,21	0,19	0,49	0,16	0,14	0,14	0,25	0,16

N.B. Estimations effectuées, sauf pour la France, par la méthode de la moyenne pondérée.

TABLEAU 8 - PROPORTION (%) DE FEMMES NÉES EN FRANCE OU ENTRÉES AVANT LE RECENSEMENT PRÉCÉDENT (1.1.1975 OU 1.1.1982), SELON LE PAYS DE NATIONALITE, ET LE GROUPE D'ÂGES

	Italie	Espagne	Portugal	Algérie	Maroc	Tunisie	Afrique hors Maghreb	Turquie
Age atteint	Recensement 1982							
15-24	85,6	85,8	70,4	80,6	40,2	35,9	11,8	23,6
25-34	78,8	81,4	80,0	56,9	49,2	46,1	36,7	25,7
35-49	94,4	95,8	92,5	80,5	66,3	79,6	56,2	35,2
	Recensement 1990							
15-24	82,7	87,2	90,4	87,5	80,6	85,9	43,2	71,0
25-34	70,7	80,3	87,6	84,0	77,7	78,4	56,5	65,5
35-49	92,2	94,4	96,2	93,7	86,3	94,3	75,1	83,4

Sources :

- Recensement 1982, tableaux d'études «Nationalité» de l'INSEE, sondage au 1/4.
- Recensement 1990, tableaux communiqués par l'INSEE, sondage au 1/20.

Ces résultats, qui seraient interprétables de façon relativement simple s'agissant d'une population nationale, doivent être ici considérés avec prudence. En effet, les

populations étrangères sont soumises à des mouvements d'entrée (arrivées par immigration) et de sortie (départs, naturalisations) qui, en l'espace de quelques années, peuvent modifier leur structure à l'égard de variables déterminantes pour la fécondité du moment (proportion de femmes mariées, nombre d'enfants déjà nés, ...) et, par suite, affecter sensiblement l'indice de fécondité ici utilisé, lequel supprime uniquement l'effet de la structure par âge. Les populations espagnole et italienne, à peine renouvelées par l'immigration au cours des années 1980, ont beaucoup diminué en nombre, en raison des départs et des naturalisations ; dans le cas des Portugaises, l'immigration s'est poursuivie mais à un rythme beaucoup moins vif que dans la décennie précédente, et la diminution des effectifs a été très nette, même si elle a été moins importante que dans les deux groupes précédents (cf. tableau annexe 4). Il en résulte que, aux âges de forte fécondité, ces populations sont, à la fin de la décennie, constituées essentiellement de femmes nées en France ou arrivées étant encore enfants (tableau 8). Ce trait, relativement nouveau pour les Portugaises, l'est beaucoup moins pour les Espagnoles et les Italiennes.

On sait, par ailleurs, que dans les trois groupes la proportion de femmes mariées a beaucoup diminué au cours de la période, même si l'écart qui existait au début des années 1980 entre les Portugaises et les deux autres populations, reste toujours présent (tableau 9). Bien que l'effet du tarissement des flux d'immigration ne soit pas totalement à écarter (notamment dans le cas portugais), ce changement de structure matrimoniale reflète, pour l'essentiel, l'évolution des comportements à l'égard de la nuptialité. A l'instar de ce qui se passe dans la population française, tout comme dans les pays d'origine, le mariage devient moins fréquent, en raison d'un âge plus tardif à l'union, s'accompagnant ou non de cohabitation.

Ce recul du mariage a beaucoup contribué sans aucun doute à la diminution du nombre de grossesses observée. Mais il a dû nécessairement s'accompagner des progrès substantiels dans la contraception, tout au moins chez les jeunes célibataires. Sans ces progrès, en effet, le nombre des avortements n'aurait pas manqué de s'accroître au cours de la période.

b) Baisse de la fécondité et hausse des avortements chez les Yougoslaves

On observe dans ce groupe, comme dans les trois cas ci-dessus, une baisse du nombre de naissances par femme (moins 0,4 points). Mais les Yougoslaves se distinguent des autres européennes par une augmentation équivalente du nombre d'avortements, de sorte que le nombre de grossesses par femme est resté constant au cours de la période, au niveau d'environ 3,4. A l'instar des groupes précédents, il n'y a pas des raisons particulières de craindre ici l'existence de facteurs qui perturberaient l'observation⁽⁸⁾. Aussi, les variations des indices semblent bien refléter une maîtrise croissante de la fécondité, qui prend appui, contrairement à ce qui se passe parmi les autres européennes,

(8) Les données du recensement de 1990 à ce jour disponibles, fournissent pour les Yougoslaves des renseignements moins précis que pour les autres nationalités ici considérées. Mais l'évolution des flux d'immigration (quelques centaines seulement d'entrées de travailleurs et de membres de familles dans les années 1980, contre plusieurs milliers dans la première moitié des années 1970) suggère qu'il s'est produit un « vieillissement » de la population sur place, comparable à celui de la population portugaise.

sur un recours plus fréquent à l'avortement. On ne peut que noter la cohérence de cette évolution avec la position originale que ce groupe occupait au début de la décennie par rapport aux autres femmes originaires de pays européens.

TABLEAU 9 - PROPORTION (EN %) DE FEMMES MARIEES PAR NATIONALITE ET GRANDS GROUPES D'AGES, AUX RECENSEMENTS DE 1982 ET 1990

Age atteint	Rec. 1982	Rec. 1990	Rec. 1982	Rec. 1990
	Françaises		Algériennes	
15-19	1,7	0,1	1,9	0,7
20-24	33,7	13,7	29,1	25,1
25-39	77,1	64,3	83,6	69,4
	Italiennes		Marocaines	
15-19	1,7	0,6	9,6	0,4
20-24	37,8	24,9	63,4	30,7
25-39	81,0	66,9	89,1	82,6
	Espagnoles		Tunisennes	
15-19	1,5	0,4	7,7	0,5
20-24	31,6	17,5	66,7	41,1
25-39	81,7	65,1	90,8	86,3
	Portugaises		Afr. ex-Franç.	
15-19	3,5	0,4	17,4	1,0
20-24	51,3	37,7	51,6	40,5
25-39	91,1	81,8	69,0	67,4
	Turques			
15-19	12,7	3,4		
20-24	79,2	69,0		
25-39	97,5	92,2		

Sources :

- Recensement 1982, tableaux d'études «Nationalité» de l'INSEE, sondage au 1/4.
- Recensement 1990, tableaux communiqués par l'INSEE, sondage au 1/20.

c) Maghrébines et Turques : forte baisse de la fécondité, sans hausse sensible des avortements

Chez les ressortissantes de chacune des trois nationalités du Maghreb et chez les Turques, le nombre de naissances par femme a diminué très fortement : 1,2 naissances en moins chez les Algériennes, 1,3 chez les Tunisiennes et chez les Turques, 1,7 chez les Marocaines. Cette diminution ne s'est pas accompagnée d'une hausse notable de l'avortement. L'indice s'est pratiquement maintenu au même niveau chez les Algériennes et les Tunisiennes et a même baissé quelque peu chez les Turques (-0,11) ; seulement chez les Marocaines sa valeur a enregistré une certaine hausse, mais dont l'ampleur

(+0,12) ne peut expliquer qu'une partie négligeable de la diminution du nombre de naissances. Au total, l'indice du nombre de grossesses a chuté dans de proportions allant de 1,15 grossesse par femme (Algériennes) à 1,5 (Marocaines), soit des baisses 3 à 4 fois supérieures à celles enregistrées chez les Européennes.

A la différence des cas précédents, dans ces groupes l'immigration au cours des années 1980, tout en entrant dans une phase descendante, est restée relativement importante. Aussi, entre les recensements de 1982 et 1990, le nombre de femmes de 15-49 ans a augmenté de plus d'un quart chez les Tunisiennes, de deux tiers chez les Marocaines et a doublé chez les Turques.

La poursuite des flux d'entrée n'a pourtant pas empêché un accroissement important de la durée moyenne de séjour en France des populations concernées. A 20-24 ans, par exemple, la proportion de femmes nées en France ou y résidant depuis au moins huit ans s'élève, en 1990, à 4/5 parmi les Algériennes (3/4 en 1982), à 3/4 parmi les Marocaines ou les Tunisiennes (moins de 1/4 et de 1/8, respectivement, en 1982), à 2/3 pour les Turques (1/4 en 1982) (tableau 8). On note, par ailleurs, une baisse de la proportion de femmes mariées, en particulier avant 25 ans. Ce phénomène, déjà perceptible chez les Algériennes en 1982, a pris désormais des proportions considérables chez les autres Maghrébines. A 15-19 ans, la proportion de femmes mariées y est devenue négligeable, alors qu'à 20-24 ans, elle a chuté d'un tiers parmi les Tunisiennes et d'une moitié parmi les Marocaines (tableau 9). Chez les Turques, le mouvement est de moindre ampleur, mais va dans le même sens. Ces changements dans la structure matrimoniale sont imputables, pour l'essentiel, à un recul du mariage chez les femmes résidant en France, plutôt qu'à des modifications dans les flux d'immigration car, on vient de le voir, la plus grande partie de ces femmes sont nées en France ou y sont arrivées très jeunes. Il n'y a rien d'étonnant à cela, si l'on se rappelle les résultats de l'enquête de fécondité de 1982, qui montrait déjà l'amorce d'une tendance à un mariage moins précoce chez les jeunes Marocaines⁽⁹⁾.

L'ensemble de ces données suggère que l'arrivée à l'âge adulte en nombre de plus en plus important de femmes ayant vécu en France depuis leur enfance (ou y étant nées), et, plus généralement, l'ancienneté croissante du courant migratoire, s'accompagne d'une baisse de la fécondité, mesurée par l'indice du moment. Cette baisse, déjà bien entamée chez les Algériennes au début des années 1980, se développe maintenant chez les Marocaines et Tunisiennes, ainsi que chez les Turques. L'avortement n'y contribue guère. Sans que l'on puisse écarter le rôle de la contraception, la baisse de la fécondité chez les femmes maghrébines semble s'appuyer avant tout sur le fort recul de l'âge au mariage qu'elles connaissent depuis quelques années, et dont l'effet est à la mesure de la précocité que le mariage avait naguère dans ces populations. La proportion encore très modeste des naissances hors mariage chez les Marocaines et chez les Tunisiennes (respectivement, 6,5 % et 4,8 % des naissances vivantes en 1988-89) permet de tenter une estimation de la part de la baisse de la fécondité qui serait imputable à celle de la nuptialité. Un calcul simple (application des taux de fécondité en 1981-82 à la structure matrimoniale de 1988-89), indique que cette part serait de l'ordre de 4/5 chez les Marocaines et de 2/3 chez les Tunisiennes.

(9) Voir M. Tribalat, o.c.

Chez les Turques, la moindre ampleur de la baisse de la nuptialité, à laquelle un calcul similaire au précédent n'attribue qu'un tiers de la baisse de la fécondité, amène à donner un rôle plus important au développement de la contraception, dont on pourrait voir également un signe dans la diminution de l'indice d'avortement.

Notons que la hausse de l'âge au mariage et la baisse de la fécondité sont des tendances qui se manifestent également dans les pays d'origine, au cours des années 1980, sous l'impulsion notamment de la scolarisation des filles⁽¹⁰⁾.

d) Afrique hors Maghreb : absence de changements perceptibles

A la différence des groupes précédents, chez les femmes originaires d'autres pays d'Afrique que le Maghreb, le nombre de naissances vivantes n'a pas diminué au cours de la période. Au contraire, il semble plutôt avoir augmenté (4,8 enfants par femme en 1988-89, au lieu de 4,6 en 1981-82). L'imprécision de l'estimation conseille, toutefois, de ne retenir ici que l'idée d'un maintien de la valeur de l'indice. Stabilité que l'on observe également dans le nombre d'avortements, autour de 1,6 par femme. De tous les courants d'immigration importants, celui-ci est le plus récent : moins de la moitié des femmes âgées entre 15 et 25 ans en 1990, sont nées en France ou y résidaient avant 1982.

Dans ces conditions, faut-il voir dans le maintien de la valeur des indices une absence d'évolution des comportements de procréation, au sein de populations qui, récemment installées en France, sont encore pour la plupart très attachées aux normes prévalant dans le pays d'origine ? L'expérience des autres courants d'immigration en la matière suggère plutôt une réponse affirmative, mais les données dont nous disposons ne permettent pas d'en fournir une preuve concluante.

Conclusion

Les niveaux de fécondité observés au début des années 1980 permettaient d'apprécier avant tout l'influence des normes du pays d'origine, même si l'effet de l'ancienneté du séjour en France semblait disparaître dans certains cas. L'évolution intervenue ensuite conduit à penser que ce dernier facteur peut jouer un rôle déterminant dans le niveau de la fécondité. Ainsi les Portugaises, qui aux âges de fécondité sont maintenant majoritairement nées en France ou arrivées très jeunes, atteignent désormais un niveau très proche de celui des Françaises. De même, les Marocaines et les Tunisiennes ne se conforment plus aux normes élevées de fécondité qui guidaient le comportement de leurs aînées au début des années 1980, et semblent désormais engagées dans un processus similaire à celui que les Algériennes, d'immigration plus ancienne, avaient déjà bien entamé au début de la décennie.

⁽¹⁰⁾ Pour les pays du Maghreb, cf. Fargues Ph., « Algérie, Maroc, Tunisie : vers la famille restreinte? », *Population et sociétés*, n° 248, juillet-août, 1990. Pour la Turquie, cf. *L'évolution démographique récente en Europe*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1991.

Dans cette évolution de la fécondité générale, le recul du mariage a eu un rôle probablement décisif. Chez les Maghrébines, ce facteur a été peut-être suffisant, sans que l'on puisse naturellement écarter le rôle de la contraception. Chez les Européennes (Yougoslaves mises à part) et chez les Turques, les progrès contraceptifs se sont ajoutés aux effets du recul du mariage. En tous cas, dans aucune de ces populations, le recours à l'avortement n'a joué, de façon perceptible, dans la baisse de la fécondité. Même en tenant compte d'une éventuelle détérioration de l'enregistrement, on peut retenir que la fréquence de l'avortement est restée à peu près stable ou a baissé quelque peu (cas des Européennes probablement). La seule exception est constituée par les Yougoslaves dont la baisse de la fécondité équivaut, en ampleur, à la hausse de l'avortement.

Ce dernier cas amène à nuancer le rôle de l'ancienneté de l'immigration comme moteur de rapprochement des comportements des populations étrangères vers ceux du pays d'accueil. En effet, en matière de maîtrise de la fécondité, les femmes yougoslaves semblent se conformer plutôt aux normes de leur pays d'origine qu'à celles de la France. Par ailleurs, les tendances à la baisse de la fécondité (et de la nuptialité) observées aussi bien chez les Européennes que chez les Maghrébines ou chez les Turques, existent également dans les pays d'origine respectifs. Dans le cas des Italiennes et des Espagnoles, leur niveau de fécondité, nettement inférieur à celui des Françaises, rappelle plutôt celui enregistré aujourd'hui en Italie ou en Espagne. Bien entendu, la grossièreté des indices utilisés ne permet pas d'aller au-delà de ces rapprochements. Mais l'idée que des comportements en vigueur dans les pays de départ pourraient continuer à exercer une certaine influence sur des populations qui, après tout gardent encore leur nationalité d'origine, mériterait un examen approfondi.

ANNEXE 1 - PROPORTION DE FEMMES SELON LE LIEU DE NAISSANCE ET LE LIEU DE RESIDENCE AU 1.1.1975
(femmes résidant en France au recensement de 1982, âgées de 15-49 ans)

	Italie	Espagne	Portugal	Yougoslavie *	Algérie	Maroc	Tunisie	Afrique hors Maghreb	Turquie
a) Nées en France	16,3	10,2	2,8	2,7	22,7	3,4	3,9	2,3	1,1
b) Résidant en France au 1.1.75	72,2	79,5	78,9	85,4	49,7	46,0	46,4	26,0	26,5
Total a+b	88,5	89,7	81,7	88,1	72,4	49,4	50,3	28,3	27,6
Nées à l'étranger, ne résidant pas en France au 1.1.75	11,5	10,3	18,3	11,9	27,6	50,6	49,7	71,7	72,4
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

* Femmes âgées de 15-54 ans

Source : Recensement de 1982 (tableaux d'étude «Nationalité» de l'INSEE ; pour les femmes yougoslaves, volume «Nationalité»).

ANNEXE 2 - PROPORTION DE FEMMES MARIEES DANS CHAQUE GROUPE D'AGES
AU RECENSEMENT DE 1982, SELON LEUR LIEU DE NAISSANCE ET LEUR LIEU
DE RESIDENCE AU 1.1.1975, PAR NATIONALITE
(femmes résidant en France au moment du recensement de 1982)

Groupe d'âges	Total	Nées en France ou y résidant au 1.1.75	Nées à l'étranger, ne résidant pas en France au 1.1.75	Total	Nées en France ou y résidant au 1.1.75	Nées à l'étranger, ne résidant pas en France au 1.1.75
	Italiennes			Marocaines		
15-19	1,7	1,2	11,2	9,6	5,1	20,6
20-24	37,8	30,6	63,9	63,4	52,1	75,4
25-29	71,0	69,7	75,9	86,9	86,2	88,0
30-34	81,6	82,4	77,0	91,7	91,4	92,2
35-39	89,2	89,7	84,2	89,7	88,7	92,5
40-44	89,8	90,2	82,1	87,3	86,8	88,8
45-49	89,3	89,7	76,9	83,1	82,9	83,9
	Espagnoles			Tunisiennes		
15-19	1,5	1,1	11,0	7,7	3,6	27,7
20-24	31,6	26,6	58,8	66,7	50,8	83,3
25-29	70,4	68,9	76,8	89,1	86,5	92,9
30-34	85,0	85,6	80,3	92,7	92,5	93,1
35-39	87,6	87,9	81,9	91,2	91,3	91,0
40-44	87,5	88,0	72,8	89,7	89,7	89,2
45-49	85,9	86,3	69,7	87,2	87,1	88,6
	Portugaises			Afrique hors Maghreb*		
15-19	3,5	2,7	10,7	17,4	17,9	17,1
20-24	51,3	46,5	68,0	51,6	57,2	49,7
25-29	87,1	86,7	88,3	63,8	71,4	59,0
30-34	92,7	93,1	89,3	75,0	76,9	72,0
35-39	93,0	93,3	88,0	78,7	80,0	76,1
40-44	92,3	92,6	87,5	67,1	68,1	65,2
45-49	90,4	90,6	86,7	75,9	73,8	81,3
	Algériennes			Turques		
15-19	1,9	1,1	10,6	12,7	7,8	16,8
20-24	29,1	22,0	71,6	79,2	76,8	81,1
25-29	73,5	68,2	86,8	96,2	97,2	95,0
30-34	88,4	87,2	91,6	97,6	98,2	97,0
35-39	91,5	91,1	93,0	98,9	98,8	99,1
40-44	90,7	90,6	91,0	97,2	96,2	98,4
45-49	88,0	87,8	91,1	96,2	97,7	94,5

* Il s'agit en fait des anciennes colonies françaises.

Source : Recensement de 1982, tableaux d'étude «Nationalité», de l'INSEE, sondage au 1/4.

ANNEXE 3 - TAUX DE FECONDITE PAR GROUPE D'AGES EN 1981-82, SELON LE LIEU DE NAISSANCE ET LE LIEU DE RESIDENCE AU 1.1.75, PAR NATIONALITE (femmes étrangères résidant en France au recensement de 1982)

Groupe d'âges	Total	Nées en France ou y résidant au 1.1.75	Nées à l'étranger, ne résidant pas en France au 1.1.75	Total	Nées en France ou y résidant au 1.1.75	Nées à l'étranger, ne résidant pas en France au 1.1.75
	Italiennes			Marocaines		
15-19	8,9	8,1	21,2	54,8	41,5	70,9
20-24	106,0	91,7	142,7	285,1	203,0	319,0
25-29	130,6	120,1	163,0	288,7	243,5	325,0
30-34	64,4	59,0	88,7	219,2	190,2	256,1
35-39	24,5	23,0	42,9	142,4	124,7	171,0
40-44	5,3	5,0	13,1	62,4	54,5	77,8
45-49	1,0	1,0	1,8	16,1	14,6	20,6
	1 704,3	1 539,0	2 366,5	5 343,7	4 360,1	6 202,1
	Espagnoles			Tunisiennes		
15-19	10,5	10,0	19,3	42,9	37,5	56,1
20-24	91,0	79,4	124,1	299,7	153,0	319,0
25-29	132,8	120,2	174,0	313,8	238,9	356,9
30-34	76,4	70,0	114,7	227,3	194,0	276,0
35-39	33,5	31,8	62,6	119,2	108,9	153,3
40-44	7,4	6,9	17,6	47,0	43,0	63,7
45-49	1,0	1,0	3,0	9,7	8,8	14,9
	1 763,3	1 597,0	2 576,5	5 298,0	3 920,2	6 198,8
	Portugaises			Afrique hors Maghreb*		
15-19	20,6	19,6	24,0	104,2	95,6	106,1
20-24	146,1	137,5	159,0	245,5	229,1	247,0
25-29	139,8	130,0	161,0	220,5	271,4	200,0
30-34	77,0	73,0	111,1	191,3	208,0	173,0
35-39	35,5	32,0	77,0	120,7	117,5	124,6
40-44	10,3	9,0	25,9	33,1	34,4	31,2
45-49	1,1	1,0	2,2	9,6	12,5	5,7
	2151,2	2010,6	2801,4	4624,4	4842,6	4437,8
	Algériennes			Turques		
15-19	13,6	10,0	34,0	77,6	67,0	80,9
20-24	160,5	129,7	252,0	276,1	237,0	288,0
25-29	245,1	191,4	310,0	261,0	219,8	279,9
30-34	224,6	184,4	283,0	180,3	120,9	196,0
35-39	148,9	134,0	191,0	132,1	91,2	157,0
40-44	65,6	60,5	92,2	53,7	37,2	63,4
45-49	10,0	8,9	16,7	17,5	13,6	18,4
	4341,2	3594,3	5894,8	4990,7	3934,3	5417,1

* Il s'agit en fait des anciennes colonies françaises.

Source : J.C. Labat, o.c.

ANNEXE 4 - EFFECTIFS FEMININS AUX RECENSEMENTS DE 1982 ET 1990,
SELON LE PAYS DE NATIONALITE, PAR GRANDS GROUPES D'AGES

	Italie	Espagne	Portugal	Algérie	Maroc	Tunisie	Afrique h. Ma- ghreb	Turquie
Age atteint	Recensement 1982							
15-24	15 424	21 336	66 508	63 476	31 556	11 232	11 648	7 228
25-34	13 112	15 124	73 192	54 688	38 196	16 628	12 884	10 820
35-49	27 164	32 608	85 912	47 176	18 908	8 608	2 968	6 952
Total	55 700	69 068	225 612	165 340	88 660	36 468	27 500	25 000
	Recensement 1990							
15-24	6 480	8 296	53 807	35 708	45 470	13 322	15 714	21 726
25-34	8 492	11 368	56 336	49 437	46 948	16 376	23 749	12 052
35-49	16 988	19 252	89 540	71 508	48 028	17 152	11 000	17 880
Total	31 960	38 916	199 683	156 653	140 446	46 850	50 463	51 658